



Procès verbal de la séance du Conseil Municipal Du 13 décembre 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le 13 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, sur convocation en date du 07 décembre 2023 se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel DUCHESNE, Maire.

Etaient présents : Mrs DUCHESNE Daniel, BEAUCHEF Antoine, COLANGE Philippe, DEVAUX Loïc, LEROY Fabien, TURQUIER Didier, LAGNEL Jérôme, M. CATHERINE Laurent, M.ALARD Daniel

Mmes DOHERTY Sonia, GONCALVES Sérafina, LACAILLE Véronique, PELLETIER Émilie, RACKO Nathalie, ROGISTER Daniëlle

Secrétaire de séance : Mme LACAILLE Véronique

2023-70 PRIME POUVOIR D'ACHAT (annule et remplace la délibération 2023-55)

M.DUCHESNE expose que suite à l'appel du centre de gestion, le projet de mettre la prime à 300€ pour tous les agents n'était pas bon, il est donc proposé les montants suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	600 € (dans la limite de 800€)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	550 € (dans la limite de 700€)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	500 € (dans la limite de 600€)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	450 € (dans la limite de 500€)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 € (dans la limite de 400€)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 € (dans la limite de 350€)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 € (dans la limite de 300€)

M.DUCHESNE précise qu'une prime doit être versée en fonction du salaire des agents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à **la majorité d'accepter les montants décrits ci-dessus.** (8 abstentions)

2023-71 DEPASSEMENT DE CREDIT – ANNULATION DELIBERATION

Suite à la délibération prise le 16 novembre 2023 (délibération n°2023-59) et suite à consultation auprès de la trésorerie, il convient d'annuler cette décision modificative car il s'agit des factures d'eau qui ont été réglées à la mauvaise imputation, article 701249 au lieu de l'article 60611. Le montant total est de 1210,59 €.

Les mandats déposés à la mauvaise imputation seront donc annulés puis réémis à la bonne imputation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à **l'unanimité d'annuler la délibération 2023-59.**

2023-72 REMPLACEMENT PERSONNEL

M.DUCHESNE explique que depuis juin 2023, le service administratif est lourdement impacté par les arrêts maladie.

Il convient donc de recruter un agent en remplacement de l'agent qui est en accident de service depuis le 14 septembre 2023.

Cet agent est recruté par le CDG76 et travaillera sur une période de 28h par semaine.

Le contrat débutera le 18 décembre 2023 jusqu'à l'éventuel retour de l'agent en accident de service, sachant que la fin de détachement de cet agent est fixé au 02 février 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à **l'unanimité d'accepter le contrat de remplacement.**

2023-73-1 AIDE SOCIALE Dossiers n°5 : Participation aux frais d'obsèques d'une Orivalaise

Monsieur DEVAUX, 1^{er} Adjoint au Maire expose les difficultés financières que rencontre une administrée suite au décès de son époux

Une aide à hauteur de 50% des frais d'obsèques qui s'élèvent à 2958€ sous réserve de fourniture de tous les relevés de compte est proposée à l'Assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à **l'unanimité d'apporter l'aide nécessaire soit 1 479€ d'aide cette Orivalaise** (1 abstention)

2023-73-2 AIDE SOCIALE Dossier n°6 : Aide banque alimentaire

Une famille Orivalaise en difficulté demande une aide alimentaire de 2 colis soit 1 par personne.

Monsieur DEVAUX propose aux membres du conseil d'octroyer 2 colis de la banque alimentaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à **l'unanimité d'octroyer 2 colis de la banque alimentaire par semaine.**

2023-74 DEVIS ACTUALISE CAMERAS

M.DEVAUX présente le devis actualisé de l'entreprise SEIYO d'un montant de 4.452,99€ HT soit 5.343,59€ TTC

Il est demandé l'avis du conseil de solliciter nos partenaires pour des demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à **l'unanimité d'accepter le devis à 5.343,59€ TTC et qu'il ne sera pas fait de demande de subvention.**

2023-75 DEVIS ACTUALISE SALLE D'ACTIVITE

M.DUCHESNE présente le devis actualisé pour la salle d'activité d'un montant de 278.250,00 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à **l'unanimité d'autoriser Le Maire à se renseigner sur le plan de financement.**

2023-76 BILAN TELETHON 2023

Mme GONCALVES et M.DEVAUX prennent à tours de rôle la parole afin de faire le bilan du week-end du Téléthon

DÉPENSES		RECETTES	
Achat Leclerc	1,44 €	Concert (entrée)	391,00 €
Achat Leclerc	10,78 €	Concert (boissons)	467,70 €
Sono Téléthon	300,00 €	Voiture	85,00 €
Fleuriste	158,40 €	VTT	50,00 €
Bière	246,00 €	Repas	2 600,00 €
Achat Leclerc	104,96 €	Tombola	602,00 €
Achat Leclerc (Concert)	93,05 €	Jacinthes vente école du vendredi	365,00 €
Achat Leclerc (Soirée)	470,64 €	Vente crêpes école vendredi	189,00 €
Repas Téléthon	832,00 €	Ventes du samedi	750,71 €
Boulangerie	196,00 €		
Affiches	99,60 €		
TOTAL DEPENSES	2 512,87 €	TOTAL RECETTES	5 500,41 €
RECETTES – DEPENSES =			2 987,54 €

390 € de dons.

225€ sont payés directement à l'AFM TELETHON

Monsieur Le Maire, Daniel DUCHESNE propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Annule et remplace délibération n°2023-65
- Entretien espace vert

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité d'ajouter les deux points à l'ordre du jour.

2023-77 ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2023-65

M.DUCHESNE explique que suite à l'erreur du vendeur Boulanger qui avait mis son mail perso au lieu du mail boulanger la commande n'a pas été effectuée et nous constatons depuis une variation des prix.

Un ordinateur de plus suite à soucis de connexion, un projecteur en plus pour équiper les 4 classes, et oublis des 4 câbles HDMI dans l'ancien devis.

Voici le nouveau devis détaillé :

4 projecteurs : 2396 € TTC

4 câbles HDMI : 159.96 € TTC

4 ordinateurs portables : 2196 € TTC

4 supports : 239,96 € TTC

2 écrans : 179,98 € TTC

Soit un devis à 5.171,90€ TTC.

M.COLANGE se renseignera pour faire un devis de raccordement électrique.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'accepter le devis expliqué ci-dessus, et d'autoriser Le maire à signer le devis.

2023-78-1 ENTRETIEN ESPACE VERT

M.COLANGE explique que le terrain derrière le 1 rue Pierre et Thomas Corneille est envahi par la végétation et après étude la parcelle au-dessus du terrain appartient à la commune.

Il est donc nécessaire d'entretenir ce terrain. Un devis a été fait avec l'AIPPAM d'un montant de 4.025€ TTC.

L'AIPPAM intervient déjà sur notre commune pour entretenir les ruelles. Une ruelle permet l'accès à la parcelle que nous devons désormais entretenir située derrière le 1 rue Pierre et Thomas Corneille.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité d'accepter le devis expliqué ci-dessus et d'autoriser Le Maire à signer le devis de la société AIPPAM de 4 025€TTC.

2023-78-2 ENTRETIEN ESPACE VERT LOTISSEMENT DU NOUVEAU MONDE

Monsieur COLANGE explique qu'une branche d'un sapin est tombée pendant une tempête, ce dernier est affaibli et menace une habitation. Une action d'élagage sur la totalité du lotissement du Nouveau Monde est à réaliser.

L'entreprise AIPPAM propose 7 275€TTC quand l'entreprise Ambiance Jardin propose 4 980€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de mandater l'entreprise Ambiance Jardin pour un montant de 4 980€ TTC afin de procéder à l'élagage des arbres dans le lotissement du Nouveau Monde.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSE

- **VŒUX DU MAIRE 2024 :**

M.DUCHESNE explique que les vœux sont fixés en date du mardi 23 janvier 2024 à la salle Val Doré à 18h30.

- **MESSE NOËL :**

M.LEROY expose que la Messe à l'église Saint Georges à Orival aura lieu le vendredi 15 décembre 2023 à 20h00

Fin de séance à 19h50

Le Maire

M.DUCHESNE Daniel

